

quoi portait tout l'exposé de l'honorable député ce soir, elle est soumise à un organisme officiel, la Commission canadienne des transports.

**M. Gilbert:** Le ministre me surprend en prétendant que mes observations portaient principalement sur la question des tarifs, alors que c'était plutôt sur l'attitude du gouvernement canadien dans ce domaine; elles visaient à persuader le ministre des Postes et son collègue de la Consommation et des Corporations de s'intéresser activement aux instances des sociétés privées qui ont témoigné devant la Commission canadienne des transports.

Ainsi, quand la Compagnie Bell prétend que depuis une décennie elle a absorbé l'augmentation du prix de revient sans modifier sa structure fondamentale des tarifs et devrait donc pouvoir maintenant les relever c'est là un fait important dont il faut prendre note.

La Compagnie Bell recueille maintenant les profits de son expansion et des progrès technologiques. La position financière de la Compagnie a été révélée au cours des audiences tenues en 1964 et 1965, précédant la décision de 1966. Les revenus d'exploitation par téléphone sont passés de \$116.63 en 1959 à \$129.46 en 1964. Les dépenses d'exploitation par téléphone pendant la même période sont demeurées plus stables, passant de \$79.35 à \$81.90. Donc, le revenu net d'exploitation par téléphone a été porté de \$37.28 en 1959 à \$47.56 en 1964, augmentation de \$10 par téléphone.

Lorsque la Bell signale, comme elle l'a fait dans son mémoire à la Commission canadienne des Transports, qu'elle a installé 2,309,151 téléphones de 1958 à 1968, elle ne révèle pas qu'en raison des progrès technologiques, son revenu d'exploitation net sur chaque téléphone, ancien ou nouveau, s'est accru au moins de \$10.

Donc, quand la Compagnie Bell prétend qu'elle a pendant 10 ans pris à sa charge toutes les hausses de coût, sans augmenter son tarif, elle veut simplement dire qu'elle n'a fait bénéficier les usagers du téléphone que d'une fraction des économies que lui a fait réaliser le progrès technologique...

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre si souvent le député, mais ses propos sont sans rapport avec le débat sur la Partie II du bill C-173. Il y a quelque temps, le ministre a dit au comité que la Compagnie Bell ne relevait pas de lui. Je sais que cette compagnie est un merveilleux moyen de communications, mais elle ne relève pas du ministre des Postes.

**M. Gilbert:** Merci, monsieur le président. Ayant exposé les profits de cette société, il m'appartient de demander au ministre d'assumer l'entière direction de ce ministère et de jouer un rôle actif dans cet important domaine, au lieu de rester passif, car le Nouveau parti démocratique est d'avis que les communications téléphoniques devraient être propriété de l'État.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Le comité reconnaît que cette question est d'une grande importance pour le député et pour son parti, mais je dois rappeler qu'elle ne se rattache pas au sujet à l'étude. Pour la quatrième fois, je demande au député de s'en tenir au bill à l'étude.

**M. Gilbert:** Monsieur le président, je proteste contre votre décision, car nous discutons présentement des télécommunications, question qui relève indubitablement du ministre. Je demande à ce dernier de jouer un rôle actif dans cet organisme de réglementation qui dans le passé restait passif comme le gouvernement.

Je demande au ministre de la Consommation et des Corporations de jouer un rôle actif.

**L'hon. M. Basford:** Observez le Règlement.

**M. Gilbert:** Le ministre vient de crier qu'il est trop tard.

**L'hon. M. Basford:** Non, j'ai dit: «Observez le Règlement.»

**M. Gilbert:** Désolé, j'avais mal compris. Je voudrais néanmoins le persuader de jouer un rôle actif et de piocher un peu comme le fait l'organisme américain de réglementation dans ce domaine important. Il est temps que les Canadiens se rendent compte que les télécommunications appartiennent au public. Toutefois, sans l'aide du ministre des Postes et du ministre de la Consommation et des Corporations, il serait difficile de protéger les abonnés du téléphone quand une compagnie a le profit pour objectif principal et commet les abus que je m'efforce de signaler.

• (8.20 p.m.)

Ayant effleuré ce sujet—mais que je traiterai en détail quand il reviendra sur le tapis—je passe maintenant à un autre celui de la télévision par câble. Je crois que le ministre a été mis au courant des problèmes que soulève ce moyen de télédiffusion dans la